

Motion du 68^e Congrès des DDEN du Rhône (69)

Les DDEN réunis en Congrès à Francheville :

Preennent acte que :

- La baisse des seuils d'effectifs pour la fermeture et l'ouverture des classes, pourrait permettre une baisse relative et attendue des effectifs.
- La mise en place des PAS en remplacement des PIAL, actent, par la collaboration entre l'Éducation nationale et l'ARS, la prise en compte des soins dans le parcours des élèves en situation de handicap.

Constatent :

- Malgré la baisse des seuils de fermeture, le département du Rhône est particulièrement visé par les fermetures de classes avec, entre autres, la mise en danger persistante des écoles publiques dans les petites communes rurales.
- La grave insuffisance de l'aide spécialisée pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap a un impact fort sur leur évolution et sur la gestion de la classe par les enseignants.
- 100 PAS devaient être mis en place dès la rentrée 2026, mais seront répartis finalement sur les 2 prochaines rentrées.
- Le fait que les écoles privées sous contrat ne remplissent pas pleinement la mission qui leur incombe au titre du Service public d'Éducation tel que défini par le Code de l'Éducation (articles L111-1 à L111-6).

Analysent la situation nationale :

- Les scandales se succèdent, les rapports s'accumulent, l'attractivité de l'école privée ne faiblit pas. L'enseignement privé sous contrat, insubmersible, réussit année après année à se forger une réputation rassurante auprès des familles et renforce sa notoriété. L'enseignement privé sous contrat, se soustrait à sa mission de service public, continue à sélectionner ses élèves afin d'assurer les meilleurs résultats à ses établissements tout en bénéficiant, dans une grande opacité, du financement de ses dépenses de fonctionnement par des fonds publics équivalent à celui des écoles publiques.
- Cet argent public fait gravement défaut à l'école publique, qui accueille majoritairement les enfants en difficulté et qui, comme l'a démontré la récente enquête nationale des DDEN, manque des moyens nécessaires pour assurer une école inclusive et un enseignement de qualité.
- Les AESH, pourtant indispensables à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, manquent encore de formation, de reconnaissance, de stabilité professionnelle.

Une étude récente montre également que l'enseignement privé sous contrat bénéficie davantage de la baisse démographique, moins sensible dans ses établissements, au détriment d'un enseignement public sous pression et en danger. Ce problème est national, mais il se décline concrètement au niveau *local*.

- Le lobby de l'enseignement catholique revendique aujourd'hui des droits identiques à ceux de l'école publique. Il souhaite une augmentation de son financement public, sans obligations, sans contrepartie ni contrôle, alors même que les moyens et l'autonomie dont il dispose n'ont rien à envier au service public.
- La publication des Indices de Position Sociale (IPS) a par ailleurs démontré, sur certains territoires, l'installation d'un système éducatif à deux vitesses.

Dans ce contexte, les DDEN du Rhône :

- 1- **Affirment** leur attachement à l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois anti laïques autorisant le financement public d'un système d'enseignement qui, contrairement à l'école publique, n'est pas capable de faire cohabiter sur les mêmes bancs tous les enfants de la République, de leur apprendre à vivre ensemble et de garantir l'unité nationale.
- 2- **Revendiquent** l'application stricte de la loi relative au calcul du forfait communal, en ne prenant en compte que les dépenses de fonctionnement liées à la scolarité obligatoire, à l'exclusion :
 - o des dépenses d'investissement par le biais de la garantie des prêts
 - o des dépenses liées aux temps périscolaires (restauration, garderies, études...) et extrascolaires
- 3- **Appellent** les citoyennes et citoyens, ainsi que les DDEN en exercice, à exercer une vigilance accrue lors du vote des budgets communaux.